



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 13 au 17 mars 2017

### **APPROBATION DU REGIME D'OCTROI DE MER PAR LA COMMISSION EUROPEENNE :**

La Commission européenne a annoncé, ce mercredi 15 mars, avoir approuvé au titre des aides d'Etat le régime de l'octroi de mer. La France a quantifié de manière détaillée les surcoûts supportés par les entreprises dans nos régions pour chaque produit. La Commission a conclu que les aides octroyées ne dépasseront pas ce qui est nécessaire pour compenser ces surcoûts et qu'elles sont proportionnées, conformément aux règles de l'UE. Le régime fiscal restera en vigueur jusqu'à la fin de 2020. Les autorités françaises procéderont à une évaluation de l'efficacité du régime d'ici la fin de cette année. Ce régime d'aide avait été notifié afin que les plafonds du Règlement Général d'Exemption par Catégories (RGEC) ne constituent plus un obstacle à sa mise en œuvre. La prochaine et dernière étape de ce dossier suivi par Eurodom depuis déjà près de 4 ans sera la publication, par la Commission européenne, du RGEC révisé. Cette publication est prévue selon nos informations fin avril/début mai. Dès publication du RGEC (dont les dispositions seront appliquées de manière rétroactive), toutes les aides au fonctionnement à finalité régionale en faveur de nos entreprises qui restent sous RGEC (TVA NPR, exonérations de charges sociales, ZFA, CICE, etc) seront sécurisées juridiquement, au même titre que le régime fiscal en faveur du rhum des DOM et, dorénavant, le régime de l'octroi de mer.

### **REPARTITION DE L'ENVELOPPE DU PROGRAMME « FRUITS, LEGUMES ET LAITS DANS LES ECOLES » :**

La Commission européenne a dévoilé, le vendredi 10 mars, la répartition entre pays de l'UE de l'enveloppe de 250 millions d'euros prévue pour le nouveau programme de distribution de fruits, légumes et lait dans les écoles. Sur les 250 millions d'euros prévus pour 2017-2018, 150 millions d'euros seront consacrés à la distribution de fruits et légumes et 100 millions d'euros seront consacrés au lait et aux produits laitiers. L'argent servira non seulement à fournir ces produits aux écoliers, mais encore à des actions visant à encourager des régimes alimentaires sains. La répartition du financement entre les États membres a été décidée en fonction du nombre d'enfants scolarisés et, s'agissant du lait, en tenant compte aussi de l'utilisation des fonds de l'UE par le passé. L'Allemagne recevra 25,8 millions d'euros pour la distribution de fruits/légumes et 10,9

millions s'agissant du lait. L'Espagne recevra 12,9 millions (fruits/légumes) et 6,3 millions (lait), la France 17,9 millions (fruits/légumes) et 17,1 millions d'euros (lait), l'Italie 21,7 millions (fruits/légumes) et 9,2 millions (lait), la Pologne (15 millions pour les fruits/légumes) et 11 millions (lait).

**L'UE RENOUVELLE SON SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE FRUITS ET LEGUMES ET ENTAME UNE SIMPLIFICATION DES REGLES :** La Commission européenne a voté, lundi 13 mars, un nouveau règlement pour le secteur des fruits et légumes de l'UE, dont le but est de renforcer le rôle des organisations de producteurs (OP) tout en améliorant le fonctionnement du système de gestion du marché. En plus des aides directes et du cofinancement par l'UE de projets de développement rural, les producteurs de fruits et légumes de l'UE ont bénéficié de mesures de soutien de près de 430 millions d'euros depuis l'instauration de l'embargo russe contre les exportations agroalimentaires de l'UE. La Commission assure aussi un financement supplémentaire aux OP de près de 700 millions d'euros par an. Les nouvelles règles visent aussi à rendre les OP du secteur plus attractives pour les producteurs non membres, en définissant plus clairement les mesures des OP éligibles à un soutien financier de l'UE et en fixant à 25% le pourcentage maximal de produits pouvant être commercialisés hors de l'organisation. Enfin, les nouvelles règles simplifieront et clarifieront la législation en ce qui concerne les OP transnationales et leurs associations. Le Conseil et le Parlement européen disposent de deux mois pour voter le règlement qui entrera alors en vigueur.

**LE BRESIL CONFIAIT SUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD COMMERCIAL UE/MERCOSUR :** Aloysio Nunes, le ministre brésilien des Affaires étrangères, s'est dit confiant, mardi 14 mars, quant à la signature avant la fin de l'année d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay, le Venezuela étant suspendu du bloc sud-américain), encouragés par l'isolationnisme des États-Unis de Donald Trump. La tenue prochaine du round de Buenos Aires a encouragé les pays du MERCOSUR à adopter une position commune sur leur « stratégie politique suite aux changements dans le paysage géopolitique » insistant sur « l'intérêt énorme » de la partie sud-américaine pour un accord commercial avec l'UE. Les négociations de l'accord UE/MERCOSUR ont connu un second souffle depuis l'échange des offres en matière d'accès au marché (qui couvrent les marchandises, les services et les marchés publics), intervenu le 11 mai 2016.

**LE PARLEMENT EUROPÉEN ENTÉRINE L'ACCORD INTERINSTITUTIONNEL SUR LA COLLECTE ET L'UTILISATION DES DONNÉES POUR LA PÊCHE, APPLICABLE DÈS 2017 :** En séance plénière le 16 mars, le Parlement européen a approuvé l'accord interinstitutionnel sur la proposition de règlement relatif à la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche. Applicable à partir de mi-2017, le texte législatif introduit un cadre amélioré simplifié pour rassembler des informations fiables (atteinte du rendement maximal durable, obligation de débarquement) et les rendre disponibles aux niveaux régional et européen.

## **INQUIÉTUDES SUR L'IMPACT DU BREXIT SUR LA POLITIQUE DE COHESION**

**POST 2020 :** La députée sociale-démocrate allemande Kerstin Westphal, dans son rapport intitulé « éléments fondamentaux d'une politique de cohésion de l'Union pour l'après-2020 », met en garde les institutions européennes contre les potentielles répercussions du Brexit sur la politique de cohésion de l'Union post-2020. Elle demande en particulier que ces répercussions n'induisent pas une diminution des objectifs de cette politique. Ainsi, la députée met en garde, dans son rapport, contre les risques que font peser sur la politique de cohésion les contraintes budgétaires croissantes « subies » par l'Union et les États membres, et les répercussions du 'Brexit'. Selon la députée, la politique de cohésion ne pourra pas répondre aux nouveaux défis si son budget connaît un recul, voire même si elle dispose « d'un budget identique » à celui pour la période actuelle. Mme Westphal propose que la politique se concentre avant tout sur les régions les moins développées, mais continue d'appuyer les régions les plus développées. Elle rejette aussi dans son rapport le principe de macroconditionnalité économique. Elle rappelle en outre qu'il est « grand temps » de préparer la politique de cohésion pour l'après-2020, afin que sa mise en œuvre soit effective dès le début de la prochaine période. Le rapport de Mme Westphal sera présenté, mardi 21 mars, devant les députés de la commission du développement régional (commission REGI).

## **L'ACTIVATION FORMELLE DU BREXIT DEVRAIT AVOIR LIEU LE 27 MARS :**

Après avoir obtenu ces derniers jours l'accord du Parlement britannique (13 mars) et de la Reine (16 mars), le Premier Ministre Theresa May a annoncé que le déclenchement de l'article 50 du Traité européen, permettant au Royaume-Uni d'amorcer formellement sa sortie de l'Union européenne, aurait lieu à la toute fin du mois de mars. La date sera vraisemblablement le lundi 27 mars, soit deux jours après la Déclaration de Rome durant laquelle la Commission s'exprimera sur l'avenir de l'UE sans les Britanniques. De son côté, le président du Conseil européen, Donald Tusk, a indiqué, le 10 mars dernier, que « *Dès la notification de l'activation de l'article 50, il y aura une réponse immédiate du Conseil européen et des "lignes directrices" seront prêtes dans les 48 heures* ». Il s'agira ensuite de convoquer un Sommet européen (mois de mai) pour que la Commission européenne publie ensuite une recommandation au Conseil afin d'ouvrir les négociations. Donald Tusk a également rappelé qu'il souhaitait que cette procédure constitue un « *divorce à l'amiable* ». « *Je veux être clair : un scénario où aucun accord n'est conclu serait mauvais pour tout le monde, mais surtout pour le Royaume-Uni, parce que cela laisserait de nombreuses questions irrésolues* » a-t-il déclaré devant le Parlement le 15 mars. A l'approche de ces développements, le Premier ministre écossais, Nicola Sturgeon, a annoncé lundi 13 qu'elle demanderait dans les prochains jours au parlement écossais l'autorisation d'organiser un nouveau référendum sur l'indépendance de l'Écosse en 2018 ou 2019, indépendance en faveur de laquelle se prononceraient 48% d'électeurs, selon de récents sondages.

## AGENDA DE LA SEMAINE DU 20 AU 24 MARS 2017

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>AUTRES ÉVÉNEMENTS</b>
<b>Lundi 20/03</b>	<p><b>COM AGRI</b> : réunions sur le renouvellement du règlement Bio</p> <p><b>COM REGI</b> : Présentation du rapport Omarjee sur l'application de l'article 349</p>			
<b>Mardi 21/03</b>	<p><b>COM AGRI</b> : réunion sur la composante agricole des négociations commerciales</p> <p><b>COM REGI</b> : Présentation du rapport Westphal sur la Politique de cohésion post-2020</p>			
<b>Mercredi 22/03</b>	<p><b>COM PECH</b> : Vote du rapport Rodust sur la gestion des flottes de pêche dans les RUP</p> <p>Le rôle du tourisme lié à la pêche dans la diversification du secteur de la pêche</p>		<p><b>Trilogue bio</b></p> <p><b>COREPER I &amp; II</b></p>	<p><b>Réunion de l'APEB à Madrid</b></p>
<b>Jeudi 23/03</b>	<p><b>COM PECH</b> : échange avec le Commissaire Vella</p>			
<b>Vendredi 24/03</b>			<b>COREPER I</b>	